

Nicole MARTIN Naire de Ricaud 11400.

- laisser la possibilité aux communes rurales de pouvoir se développer et de pouvoir dépasser marginalement les objectifs estimatifs figurant dans le Doc d'Orientation et l'objectif (Doc/rapport n°1)

Que le Doc du Pays d'Aurayais soit approuvé de manière définitive par les différents services instructeurs sur l'ensemble de leur territoire.

23.6.18

28/06/2018 Jean-François PAGÉS, maire d'Angrenet-lamagis (31290)

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Actuellement le corridor du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et celui d'une zone naturelle d'Intérêt écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) dans le secteur du moulin de Marès, commune d'Angrenet-lamagis (31290) empruntent tous deux le même itinéraire qui coupe en deux un secteur très urbanisé puisque une vingtaine d'habitations s'y trouvent construites. Le tracé ainsi défini n'est ni cohérent, ni écologique et méconnaît la réalité de cette zone. Ce sont les raisons pour lesquelles la commune d'Angrenet-lamagis propose que ce corridor SRCE - ZNIEFF contourne la zone urbanisée par l'Ouest pour rejoindre au Nord le tracé original (Plan ci-dessous). Ce changement redonnerait à ce corridor toute sa dimension environnementale, écologique et épouserait la réalité du terrain. Montferrand le 28/06/2018 J.F. Pagés

